



Avis dépôt du budget 2023

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier-trésorier de la Ville de East Angus.

Que le conseil municipal, lors de la séance extraordinaire qui aura lieu le 12 décembre 2022 à 18 h 30, à l'hôtel de ville au 200 rue Saint-Jean Est, à East Angus procédera l'adoption du budget de l'année 2023 ainsi que l'adoption du programme triennal d'immobilisation.

QUE conformément à l'article 474.2 de la Loi des cités et villes, les délibérations du conseil et la période de questions de cette séance porteront exclusivement sur le budget et sur le programme d'immobilisation.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce vingt-neuvième jour de décembre deux mille vingt-deux.

BRUNO POULIN, CPA CMA
Greffier-trésorier